

**Année Scolaire 2023/2024
Lamentin, le 18 Janvier 2024**



**LYCEE PROFESSIONNEL
QUARTIER PLACE D'ARMES
BP 270
97286 LAMENTIN CEDEX 2**
☎ 0596 51 38 90
✉ 0596 76 63 19

<p>NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES</p>

Objet : ENTREES ET SORTIES / CIRCULATION DES ELEVES

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves et élèves,

Vous avez constaté, depuis la reprise après les congés de Noël, une certaine rigueur appliquée aux points mentionnés dans l'objet du présent mail.

Par bienveillance, nous avons, depuis le début de l'année scolaire, toléré des pratiques, qui ne le seront plus, compte tenu des abus de plus en plus nombreux constatés (bienveillance rimant avec négligence pour certains élèves).

Je précise que tout ce qui est demandé aux élèves est mentionné dans le règlement intérieur (RI) de l'établissement (voir Carnet de correspondance).

Ces points concernent de manière directe ou indirecte la sécurité dans l'enceinte du lycée et vous comprendrez donc que je ne puisse pas négocier à ce sujet :

- Circulation et mouvements des élèves (RI : II-2 et II-3, pages 3 et 4) : **le portail et la grille à l'entrée de l'établissement seront ouverts et refermés aux heures inscrites dans le règlement (page 3).**

Aucun élève ne sera autorisé à rentrer au lycée, une fois les grilles fermées ; j'ai demandé aux agents d'appliquer strictement cette directive.

- Les retards (RI : III-3 Exactitude, page 5) : ils doivent être **exceptionnels**.

Les élèves arrivant :

- entre 7H30 et 7H35 doivent passer à la Vie scolaire pour faire un billet de retard ; ils doivent être dans la salle de cours à 7H40 au plus tard (RI : page 5 : « **au-delà de 10 minutes de retard, les élèves ne seront plus admis en cours** »).
- après 7H35 franchiront les grilles du lycée à 8H25 (même s'ils commencent à 7H30), ceux qui arrivent après 8H30 entreront au lycée à 9H25 (même s'ils commencent à 8H30), etc.

Il n'y a pas de retard entre 2 heures de cours ou après la récréation.

- les élèves refusant d'aller en cours dès la première sonnerie malgré les nombreuses incitations des personnels de Vie scolaire s'exposent à des punitions, voire des sanctions en cas de récidive ; il n'est pas admissible qu'à cette date, des élèves disent ne pas savoir dans quelles salles ils ont cours et donc errent dans le lycée, désorganisant encore une fois le fonctionnement de ce dernier, notamment en début de demi-journée.
- Les élèves n'ayant pas cours doivent se diriger vers la salle de permanence (salle B1). **Aucun élève ne doit se trouver dans la cour durant les heures de cours.**
- Les sorties de l'établissement se font au moment de la sonnerie ; l'élève doit se diriger rapidement vers le portail afin de sortir du lycée, après qu'un surveillant aura vérifié qu'il est bien autorisé à sortir. **Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'établissement en dehors des heures prévues à son emploi du temps, si la page 20 du carnet n'est pas signée ou si le parent ne signe une décharge à la Vie scolaire.**
- **En fin de journée (à 17H05), tous les élèves doivent sortir de l'établissement.** En effet, les agents doivent, à ce moment-là, assurer l'entretien des salles et ils ne peuvent pas rester à la loge afin d'ouvrir aux élèves après 17H05. Ils ne peuvent pas non plus laisser ouverte la petite grille jusqu'à ce que les élèves sortent après 17H05, car il y va de la sécurité de tous les personnels encore présents dans l'établissement ; les grilles doivent être fermées dès 17H05.

Je vous remercie, parents, de rappeler ces quelques points à vos enfants ; leur respect concourt à assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

La Provisoire
LE
PROVISEUR
LYCÉE PROFESSIONNEL R.P.E.L.
S.M. AMÉNTIN
Sylvie CLERY